

Introduction

Un diplomate est une personne qui réfléchit à deux fois avant de ne rien dire.

F. Sawyer

Qu'est-ce que la diplomatie ? Qu'est-ce qu'un diplomate ? Que fait un ambassadeur ? À quoi sert-il ? Beaucoup de clichés entourent cette profession, mal connue, enviée, et souvent mystérieuse.

I. Définitions

La diplomatie est la science et la pratique des relations entre États. Le diplomate entretient des relations au nom de son pays et représente celui-ci auprès d'une nation étrangère et dans les négociations internationales. L'art de la diplomatie est de privilégier les solutions pacifiques dans les conflits.

Le terme de diplomatie désigne également la carrière diplomatique et l'ensemble des diplomates. En France, les diplomates sont des fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, administration centrale qui met en œuvre la politique extérieure de la France et propose les orientations de politique étrangère au président de la République.

1

Complétez les questions suivantes :

Ex. : fait un ambassadeur ?

Que fait un ambassadeur ?

1. sont les tâches d'un ambassadeur ?
2. la profession de diplomate est-elle mystérieuse ?
3. est perçu le métier de diplomate ?
4. désigne le terme de diplomatie ?
5. ministère sont rattachés les diplomates ?
6. consiste l'art de la diplomatie ?
7. est chargé de la mise en œuvre de la politique extérieure de la France ?
8. le ministère des Affaires étrangères propose-t-il une stratégie ?

II. Diplomatie et politique étrangère

La diplomatie et la politique étrangère doivent être distinguées l'une de l'autre. Elles ne se confondent pas, ne sont pas de la responsabilité de la même personne mais sont complémentaires car la politique étrangère ne peut exister sans l'action de la diplomatie pour la faire comprendre, de même que la diplomatie a besoin d'être guidée par une politique étrangère lisible.

On désigne par *domaine réservé* la compétence particulière du président de la République dans certains secteurs, la Défense nationale et la politique étrangère notamment. Le gouvernement dispose lui aussi de prérogatives constitutionnelles dans ces domaines : il détermine et conduit la politique de la nation (art. 20 de la Constitution) et le Premier ministre est responsable de la Défense nationale (art. 21). C'est pourquoi aujourd'hui la notion de *domaine partagé* est parfois invoquée. La politique extérieure de la France doit être exprimée de façon univoque : lors d'éventuels conflits de compétence entre le Président et le Premier ministre, la position présidentielle s'impose.

L'ambassadeur représente le chef de l'État et son gouvernement, il négocie au nom de la France, signe des accords et effectue toute démarche en son nom.

2

Remplacez les expressions en italique par un seul mot (nom de la même famille que l'adjectif utilisé).

Ex. : *L'envoyé diplomatique* représente son pays dans les négociations internationales. Le **diplomate** représente son pays dans les négociations internationales.

1. Dans *un système démocratique* la souveraineté émane du peuple.

.....

2. *L'organisation hiérarchique* et *la pesanteur bureaucratique* affectent la perception de l'administration par les usagers.

.....

3. La coexistence de plusieurs *groupes ethniques* rend difficile l'instauration d'un *règlement pacifique* durable.

.....

4. Un bon historien respecte *le déroulement chronologique* des événements.

.....

5. En temps de crise *la classe politique* fait appel à *l'attachement patriotique*.

.....

6. La maîtrise de la *courbe démographique* est importante pour les pays en voie de développement.

.....

III. Historique

Le mot grec « diploma » désigne un document plié en deux. Le diplôme au XVIII^e siècle fait référence à la fois au diplôme universitaire et à une charte qui règle les rapports internationaux. La diplomatie est la science relative aux traités et aux chartes qui régissent ces rapports. Sur le modèle aristocratique/aristocratie, apparaît ensuite le mot « diplomatie ».

Si, dès l'antiquité, des messagers étaient envoyés en mission dans les pays voisins, il faut attendre le XV^e siècle pour qu'en Italie apparaissent les premières

missions permanentes. En France, c'est François 1^{er} qui instaure le système diplomatique moderne en envoyant des représentants dans différents pays d'Europe. En 1588, Henri III nomme le premier ministre des Affaires étrangères, puis une administration spécialisée est peu à peu mise en place. Le ministère des Affaires étrangères ou « département » centralise la gestion de la politique extérieure de la France. Il s'installe au Quai d'Orsay en 1853, d'où son appellation fréquente : *le Quai*.

3 Complétez chacun des verbes de la colonne A et les compléments de la colonne B.

Ex. : *concevoir* (1) *un système* (k)

- | | |
|----------------------|--------------------------------|
| 1. concevoir | a) son pays |
| 2. définir | b) le Premier ministre |
| 3. effectuer | c) à un document |
| 4. entretenir | d) le chef de l'État |
| 5. envoyer quelqu'un | e) des relations diplomatiques |
| 6. installer | f) une démarche |
| 7. défendre | g) une ambassade |
| 8. privilégier | h) en mission |
| 9. représenter | i) les solutions pacifiques |
| 10. faire référence | j) des orientations |
| 11. nommer | k) un système |

IV. Diplomatie bilatérale

L'installation d'une mission diplomatique symbolise et concrétise l'établissement de relations entre États concernés. Lorsqu'ils se sont mutuellement reconnus, les deux États peuvent décider d'échanger des ambassades dans chacun d'entre eux. Le rôle du chef de poste diplomatique est d'informer, de représenter son pays et d'agir en son nom. Il consiste aussi à protéger ses compatriotes, ressortissants français qui résident à l'étranger. Avec la multiplication des nouveaux États souverains au fil des siècles, se sont multipliées en conséquence les ambassades et représentations diplomatiques à travers le monde. Si l'ONU comptait 58 États membres en 1948, on approche aujourd'hui le chiffre de 200 !

V. Diplomatie multilatérale

Comme on vient de le voir, la diplomatie a d'abord été un échange entre deux États, d'où le nom de diplomatie bilatérale. Mais à partir du xx^e siècle et notamment à partir de la Seconde Guerre mondiale, avec le développement des organisations internationales, un nouveau type d'ambassadeur est apparu, l'ambassadeur multilatéral, qui représente son pays auprès de telle ou telle organisation internationale (ONU, OTAN, OCDE par ex.) et auprès des institutions européennes.

Trouvez le nom qui correspond au verbe.

Ex. : *représenter* κ *une représentation*

- | | |
|----------------------|---------------------|
| 1. symboliser | 5. résider |
| 2. reconnaître | 6. compter |
| 3. échanger | 7. apparaître |
| 4. agir | 8. nommer |

Complétez les phrases ci-dessous à l'aide de certains des mots suivants : *unification – unilatéral – uninominal – unitaire – universalisme – univoque – bicéphale – bidirectionnel – bilingue – bimensuel – bimestriel – bipolaire – triennal – trilingue – trimestriel – tripartite – quadrichromie – quadriennal – quadripartite – multiculturalisme – multidisciplinaire (ou pluridisciplinaire) – multiethnique – multimédia – multinational – multirisque*

- À l'époque de la guerre froide, le monde organisé autour du bloc soviétique et des États-Unis était dit
- Les universités établissent avec le ministère de l'Éducation nationale un contrat où sont exposés leurs projets sur les 4 ans à venir.
- Le pouvoir exercé conjointement par deux chefs est
- Il faudra se rendre à une négociation entre l'Allemagne, la France et l'Italie.
- Les diplomates ont une formation Outre l'histoire, la géographie, le droit, l'économie, ils ont une connaissance approfondie des langues étrangères et sont le plus souvent, voire
- Dans un même pays la pluralité de cultures et leur coexistence est appelée
- Négocier suppose que l'on ne prenne pas de décision sans consulter les partenaires.
- Les diplomates ont un rôle important dans les régions comme les Balkans.

VI. Réseau diplomatique et consulaire

Pour concevoir la politique étrangère et l'appliquer, pour protéger les intérêts français à l'étranger et assister les ressortissants français hors du territoire, le ministère des Affaires étrangères (MAE) dispose d'une administration centrale, appelée le « Département » par ceux qui y travaillent, et d'un réseau diplomatique et consulaire formé actuellement de 180 missions diplomatiques et représentations permanentes et 98 postes consulaires. Les consulats sont notamment chargés de la sécurité des ressortissants français.

Ce réseau très étendu assure la présence de la France dans le monde, protège les nationaux expatriés et représente l'État pour les trois millions de Français qui résident ou voyagent à l'étranger ainsi que pour les étrangers désirant se rendre en France.

Le MAE emploie plus de 15 000 personnes (on dit « agents » dans la fonction publique), dont près de 6 000 recrutés locaux à l'étranger non fonctionnaires. Ces derniers peuvent être soit des Français expatriés, soit des nationaux de l'État de résidence, donc étrangers au regard de la France.

6 Reliez les mots et leur définition

| | |
|---|--------------------------------------|
| 1. Appellation interne utilisée par les services et les agents du MAE pour désigner l'administration centrale de leur ministère | a) Mission diplomatique |
| 2. Citoyen d'un pays expatrié à l'étranger par opposition à un touriste | b) Réseau diplomatique et consulaire |
| 3. Ensemble des agents de rang diplomatique et du personnel administratif, technique et de service en poste au sein d'une ambassade | c) Département |
| 4. Ensemble des ambassades, représentations permanentes et consulats | d) Consul |
| 5. Agent non titulaire que le MAE engage à l'étranger pour remplir une mission | e) Résident |
| 6. Personne qui s'occupe de la protection et de la sécurité de ses concitoyens expatriés dans le même pays que lui | f) Recruté local |

7 Après avoir lu cette introduction, vérifiez vos connaissances :

Vrai ou faux ?

Vrai Faux

- | | | |
|--|---|---|
| 1. Ce sont les diplomates qui prennent les décisions en matière de politique étrangère de la France. | r | r |
| 2. Il n'y a pas de différence entre la politique étrangère et la diplomatie. | r | r |
| 3. L'avis du président de la République en matière de politique étrangère est prépondérant. | r | r |
| 4. L'installation d'une mission diplomatique à l'étranger implique la réciprocité. | r | r |
| 5. Les relations diplomatiques se font toujours d'État à État. | r | r |
| 6. Un Français installé à l'étranger est appelé ressortissant. | r | r |
| 7. C'est la France qui a inventé la diplomatie permanente. | r | r |
| 8. L'ambassadeur français est aussi appelé chef de poste diplomatique. | r | r |
| 9. Le multilatéral s'est développé après la Seconde Guerre mondiale. | r | r |
| 10. Le Département est une antenne du MAE en province. | r | r |
| 11. Les recrutés locaux ne sont pas fonctionnaires. | r | r |